



CODE D'ÉTHIQUE

Adopté par le conseil d'administration d'Albatros Centre-Mauricie le 21 février 2024

TABLE DES MATIERES

<u>Préambule</u>	3
<u>La mission d'Albatros Centre-Mauricie</u>	3
<u>La vision organisationnelle d'Albatros Centre-Mauricie</u>	3
<u>Les valeurs organisationnelles d'Albatros Centre-Mauricie</u>	4
<u>Primauté de la personne</u>	4
<u>Reconnaissance de l'apport des bénévoles</u>	4
<u>Engagement communautaire</u>	4
<u>Intégrité</u>	4
<u>Le code d'éthique</u>	5
<u>L'éthique de tout membre d'Albatros Centre-Mauricie</u>	5
<u>L'éthique des membres dédiés au rôle de bénévole accompagnant</u>	6
<u>L'éthique des membres dédiés à la formation, à la formation continue et à l'animation de groupe</u>	7
<u>L'éthique des membres dédiés à une fonction administrative</u>	8
<u>Éthique et comportements répréhensibles</u>	9
<u>Engagement au respect du code d'éthique d'Albatros Centre-Mauricie</u>	10

Préambule

Albatros Centre-Mauricie énonce dans ce code d'éthique un ensemble de règles de conduite à l'intention de ses membres. Ces règles s'appuient sur les valeurs et principes auxquels adhère l'organisme. Chaque membre, quel que soit son rôle au sein de l'organisme, a le devoir d'en prendre connaissance et de s'engager formellement à le respecter.

La mission d'Albatros Centre-Mauricie

Albatros Centre-Mauricie a pour mission d'accompagner en toute gratuité, en toute confidentialité et sans discrimination aucune les personnes atteintes d'une maladie grave et leurs proches, et ce, à partir de l'annonce du diagnostic jusqu'à la fin de la vie des personnes atteintes. Un service d'accompagnement au deuil est offert aux proches ainsi qu'à toute personne ayant besoin d'un tel soutien suite au décès d'un être cher.

Albatros Centre-Mauricie a également pour mission de former des personnes de la communauté à l'accompagnement en soins palliatifs, que ces personnes soient désireuses ou non d'agir à titre de bénévole au sein de l'organisme.

La vision organisationnelle d'Albatros Centre-Mauricie

Albatros Centre-Mauricie entend devenir la référence pour sa communauté en matière d'accompagnement en soins palliatifs. Pour ce faire, l'organisme compte sur l'engagement de tous ses bénévoles, sachant que chacun d'eux a le souci d'accorder aux personnes qu'ils soutiennent toute la présence et l'attention dont elles ont besoin pour vivre dans la dignité l'étape de vie qu'elles traversent.

Reconnaissant que la qualité de ses services repose sur les moindres gestes de ses bénévoles, Albatros Centre-Mauricie s'engage à tout mettre en œuvre pour que ceux-ci soient traités avec la plus grande considération et soient soutenus dans leurs actions auprès des personnes qu'elles accompagnent.

Les valeurs organisationnelles d'Albatros Centre-Mauricie

Les valeurs organisationnelles sont des points de repères à connotation morale ou civique auxquels adhère un organisme; ils servent à évaluer ce qui est important pour l'organisme et à orienter ses décisions quant à la manière de réaliser la mission, la vision et les objectifs de l'organisme. Les valeurs organisationnelles d'Albatros Centre-Mauricie sont les suivantes :

Primauté de la personne

Assurer la primauté de la personne implique le respect de sa personnalité, de sa façon de vivre, de ses différences et des liens qu'elle entretient avec son environnement. C'est également miser sur ses capacités, tenir compte de son point de vue, favoriser sa participation et celle de ses proches. Cela suppose enfin sa participation dans les décisions qui la concernent, la prise en considération de l'ensemble de ses besoins et de sa condition ainsi que le respect de ses droits.

Reconnaissance de l'apport des bénévoles

Reconnaître l'apport des bénévoles implique que l'organisme agit de façon constructive à leur égard en soulignant par divers moyens et de manière sincère la valeur de leur travail.

Engagement communautaire

L'engagement communautaire consiste en une implication individuelle ou collective portée par des valeurs d'entraide et de justice sociale, dans l'intention de contribuer au mieux-être de la communauté.

Intégrité

Une personne est dite « intègre » lorsque, au moment d'agir ou de prendre une décision, elle applique certains principes ou valeurs qui lui assurent une conduite irréprochable.

Le code d'éthique

L'éthique de tout membre d'Albatros Centre-Mauricie

La personne qui devient membre d'Albatros Centre-Maurice s'engage à :

- Adhérer à la mission, à la vision et aux valeurs de l'organisme;
- Respecter ses engagements envers l'organisme et agir en tout temps dans le respect de l'intérêt collectif;
- Promouvoir et contribuer à la vie associative et démocratique de l'organisme;
- Agir de manière à préserver la crédibilité de l'organisme au sein de la communauté;
- Saisir les occasions pour sensibiliser les citoyens au rôle que joue l'organisme au sein de la communauté; contribuer au rayonnement d'Albatros Centre-Mauricie;
- Respecter la vie privée, l'intégrité et la dignité des autres membres de l'organisme;
- Respecter les rôles et fonctions attribués aux membres du conseil d'administration, à la direction générale, aux employés et employées de l'organisme ainsi qu'aux personnes bénévoles qui occupent des responsabilités spécifiques au sein de l'organisme (formateurs et formatrices, responsables des bénévoles, responsables de comités, etc.);
- Respecter la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Dans les situations spécifiques où des échanges d'informations confidentielles sont nécessaires pour assurer la qualité des services, les membres, ainsi que leurs collaborateurs s'il y a lieu (bénévoles, professionnels, stagiaires, consultants, etc.) doivent :
 - Obtenir le consentement des personnes concernées et les informer du contenu des échanges ainsi que de l'identité et le rôle des personnes à qui les informations seront communiquées;
 - Limiter les échanges d'informations aux fins pour lesquelles ces échanges sont nécessaires;

- S'assurer de l'identité de la personne qui demande l'information si celle-ci n'est pas connue;
 - Tenir les échanges dans des endroits appropriés afin d'éviter que le contenu de ces échanges ne soit divulgué à des personnes non concernées par les informations confidentielles;
 - S'assurer que les conversations téléphoniques traitant d'informations confidentielles ne soient pas entendues par d'autres personnes.
- Signaler aux autorités concernées toute irrégularité observée sur le plan éthique au sein de l'organisme.

L'éthique des membres dédiés au rôle de bénévole accompagnant

En plus de ses obligations éthiques en tant que membre, le bénévole accompagnant s'engage à :

- Accueillir la personne accompagnée avec courtoisie, dans le respect de ce qui confère un sens à son existence, ses valeurs, sa culture, ses croyances, ses pratiques religieuses, ses coutumes et son mode de vie.
- S'abstenir de toute forme de discrimination relativement au statut social, au diagnostic, à l'ethnie, à la religion, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la culture, à l'âge ainsi qu'aux capacités intellectuelles et physiques de la personne malade et de ses proches.
- Agir avec compassion, ouverture d'esprit et chaleur humaine. Démontrer son sens des responsabilités et faire preuve de dévouement, tout en respectant une distance juste et saine.
- Favoriser l'autonomie de la personne accompagnée ; respecter son cheminement, ses choix, ses décisions ;
- Respecter le secret professionnel ; ne divulguer aucun renseignement personnel ni information reçue dans l'exercice de ses fonctions, sauf s'il est autorisé à le faire par la personne accompagnée.
- Respecter la vie privée de la personne accompagnée. À cet effet, éviter de photographier la personne accompagnée ou de partager dans les médias sociaux des commentaires ou des propos en lien avec cette personne.

- Respecter le bien d'autrui, faire preuve d'honnêteté et d'intégrité en tout temps. Ne pas accepter de la personne accompagnée quelques dons ou avantages que ce soit, par testament ou autrement ;
- Connaitre et respecter la spécificité de son rôle, accomplir ses fonctions dans le cadre et les limites prévues par l'organisme ;
- Respecter les tâches dévolues aux autres membres de l'équipe et, le cas échéant, savoir s'adresser à l'intervenant approprié ;
- Participer aux activités de formation continue et de ressourcement ainsi qu'aux rencontres des bénévoles selon les exigences posées par l'organisme ;
- Éviter de profiter de sa situation pour promouvoir ses intérêts personnels ou rechercher des fins autres que celles propres à l'organisme et à sa mission.

L'éthique des membres dédiés à la formation, à la formation continue et à l'animation de groupe

En plus de ses obligations en tant que membre, la personne dédiée à la formation, à la formation continue ou à l'animation de groupe s'engage à :

- Reconnaître chaque participant dans sa singularité et le traiter avec respect et dignité;
- Parier sur l'éducabilité de tous et ne jamais enfermer un participant dans une identité indépassable;
- Promouvoir l'expression des participants et garantir le droit à l'erreur;
- Respecter et faire respecter l'intégrité morale et physique des participants; éviter toute forme d'humiliation, d'agression ou d'exclusion à leur endroit;
- Présenter les modalités et règles indispensables au bon déroulement d'un travail en groupe et les faire respecter avec tact et bienveillance;
- Faire preuve d'exemplarité; s'astreindre à respecter elle-même les règles sociales qui s'appliquent aux participants;

- Se tenir responsable de la pertinence et de la validité des contenus qu'elle transmet et de la qualité de sa formation ou de son animation; à cet effet, respecter le contenu de la formation telle qu'elle est conçue et autorisée par la Fédération du Mouvement Albatros;
- Se tenir à l'affût des nouvelles connaissances dans son champ d'activité; Signaler à la direction générale tout contenu qui ne serait plus à jour;
- Reconnaître les limites de son savoir et de ses compétences; être en mesure de fournir aux participants les ressources dont elle a besoin (références bibliographiques ou personnes ressources) pour répondre à ses interrogations;
- Faire preuve d'impartialité, éviter toute propagande ou attitude dogmatique pouvant nuire à la réflexion des participants;
- Permettre aux participants d'évaluer la formation reçue ou leur participation à un groupe d'entraide, et considérer cette évaluation comme un levier d'amélioration.

L'éthique des membres dédiés à une fonction administrative

En plus de leurs obligations éthiques en tant que membre de l'organisme et en tant que personne dédiée à l'une ou l'autre des activités mentionnées précédemment, les membres du conseil d'administration, la direction générale ainsi que la direction adjointe s'engagent à :

- Respecter les obligations que les lois et les différents cadres réglementaires leur imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui leurs sont confiés;
- Agir dans l'intérêt du public avec intégrité, impartialité et transparence; à cet effet, prendre toutes les mesures nécessaires pour identifier les situations potentielles de conflits d'intérêts, les prévenir et, le cas échéant, les gérer avec diligence;
- Informer et mobiliser les membres afin qu'ils puissent participer à la vie associative et démocratique de l'organisme;
- Respecter la confidentialité des informations sensibles qui circulent au sein de l'organisme, qu'elles soient de nature personnelle, professionnelle, organisationnelle, financière ou autre. À cet égard, les membres dédiés aux fonctions administratives sont tenus de respecter la *Politique de confidentialité*

et de protection des renseignements personnels adoptée par le conseil d'administration;

- Se doter de politiques qui leur permettront d'exercer leur mandat avec confiance, indépendance et objectivité, et agir dans le respect de ces politiques;
- Éviter, dans l'année suivant son mandat ou suivant l'exercice de ses fonctions, d'utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée pour tirer des avantages indus de ses fonctions antérieures.

Éthique et comportements répréhensibles

Toute personne œuvrant au sein d'Albatros Centre-Mauricie a droit d'évoluer dans un environnement sain et sécuritaire. Si le présent code d'éthique appelle au respect des valeurs essentielles à l'engagement communautaire, il peut aussi servir de levier pour contrer certains comportements jugés malsains et inadmissibles. À cet effet, les membres d'Albatros Centre-Mauricie doivent être conscients que tout comportement pouvant compromettre ce droit de chacun à un environnement sain et sécuritaire sera considéré comme un comportement répréhensible. Un tel comportement pourrait, par conséquent, entraîner des sanctions immédiates et sans appel.

Seront jugés répréhensibles :

- Les comportements discriminatoires (selon les termes de la Charte des droits et libertés);
- Les comportements vexatoires tels la violence psychologique, physique ou sexuelle;
- Les atteintes à l'intégrité d'autrui ou à la crédibilité de l'organisme;
- Les atteintes à la propriété d'autrui telles la fraude ou le vol;
- La consommation d'alcool ou de drogue qui rendrait la personne inapte à effectuer ses tâches de façon sécuritaire;
- Tout autre comportement pouvant mettre en danger la sécurité d'autrui, détériorer le climat de travail ou entacher la crédibilité de l'organisme.

RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE D'ALBATROS CENTRE-MAURICIE

ENGAGEMENT DES MEMBRES

Je, _____, confirme avoir pris connaissance du code d'éthique d'Albatros Centre-Mauricie adopté par le conseil d'administration le 21 février 2024. J'affirme en comprendre le sens et la portée, et je me déclare lié(e) à la totalité de ses dispositions, quel que soit mon rôle au sein de l'organisme. De plus, je reconnais sa valeur à titre de guide pour juger de ma conduite en tant que membre d'Albatros Centre-Mauricie et, de ce fait, je le considère comme un engagement contractuel envers l'organisme. Par conséquent, je suis conscient que tout manquement à ce code d'éthique peut me valoir une sanction allant d'un simple avertissement jusqu'à un bannissement de mon rôle au sein de l'organisme ou de mon membrariat, selon la gravité du manquement.

Signature du membre

Date